

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-222-1915 déléguant M. Séré, Chef de Cabinet pour procéder aux légalisations de signatures aux lieu et place de M. Simoni Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances.

n° 15-222-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 avril 1915

Numéro JO
n° 222 du 30/04/1915

Date du numéro
30 avril 1915

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu la décision en date du 22 Mars 1915, investissant M. Séré, Administrateur- Adjoint de 1ère classe des Colonies des fonctions de Chef de Cabinet du Gouverneur : Vu les nécessités du Service :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- M. Séré, Chef de Cabinet est délégué pour procéder aux légalisations de : signatures aux lieu et place de M. Simoni, Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances. Art. 2.- Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

P. SIMONI.